



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2^E TRIMESTRE 2020

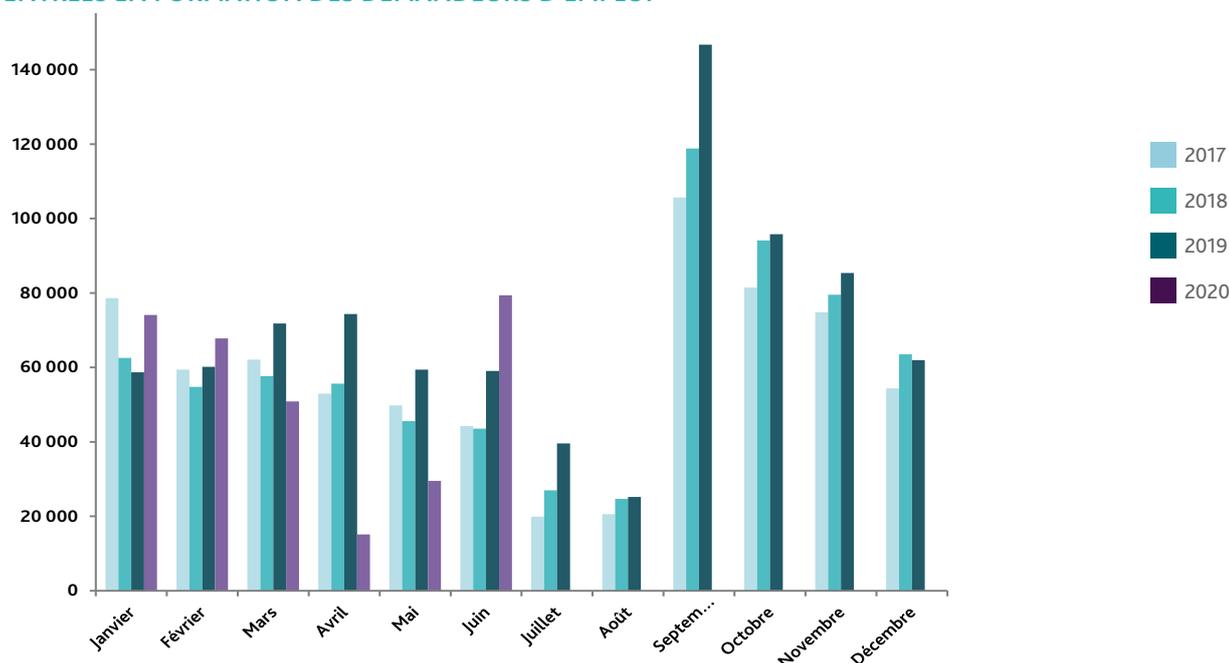


Environ 124 000 entrées en formation au 2^e trimestre 2020, soit -35,7% sur un an

Entre avril et juin 2020, on compte 124 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation diminue de 35,7% sur un an, après avoir augmenté de 33,2% entre le 2^e trimestre 2018 et le 2^e trimestre 2019.

Porté par le succès des formations CPF Autonome¹ [cf. encadré 1], les entrées en formation du 1^{er} trimestre 2020 se sont maintenues au même niveau que l'année précédente (+1,1%) malgré les 15 jours de confinement fin mars. L'effet de la crise sanitaire et du confinement s'est pleinement fait sentir au second trimestre puisque le nombre d'entrées en formation recule de 35,7% sur un an et de 35,6% par rapport au 1^{er} trimestre 2020. En effet, alors que les entrées en stage avaient progressé de 19,3% sur les deux premiers mois de l'année, entre mars et mai 2020, le nombre d'admissions chute de 53,5% par rapport à 2019. Les entrées de juin 2020 rattrapent partiellement le creux du confinement (+34,5% sur un an).

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

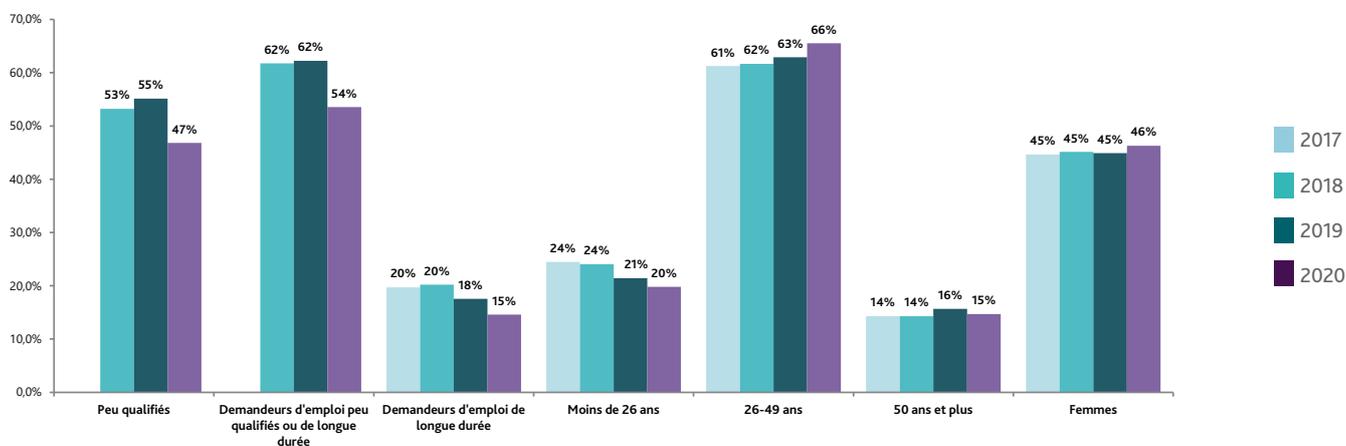
1 L'ouverture de l'application « Mon Compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF). Pour plus de détail se reporter à l'encadré 1.

La part des demandeurs d'emploi peu qualifiés diminue de 8 points

Au 2^e trimestre, 47% des entrants en formation sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés, soit une baisse de 8 points sur un an [cf. graphique 2]. Le confinement semble avoir eu un effet négatif sur les entrées en formation des peu qualifiés. Dans une moindre mesure, cette baisse s'explique par un effet de composition des formations. Les CPF autonome ont un poids très important désormais (37% au 2^e trimestre 2020), or les personnes peu qualifiées financent moins souvent leur formation via la mobilisation de leur Compte Personnel de Formation (CPF). Par ailleurs, 15% des bénéficiaires d'une formation sont chômeurs de longue durée (-3 pts) et un tiers ont entre 26 et 49 ans (+3 pts). Ces évolutions sont également liées au succès des formations CPF Autonome. En dépit d'un recours plus faible à l'autofinancement (via le CPF), la part des femmes dans les entrées en stage augmente de 1 point,

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU 2^E TRIMESTRE



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

37% des entrées en formation mobilisent le CPF Autonome

Au 2^e trimestre, les formations CPF Autonome pèsent 37% du total des admissions de demandeurs d'emploi [cf. tableau 1]. Quatre formations sur dix sont financées, totalement ou partiellement, par Pôle Emploi. La part des dispositifs de formation de Pôle Emploi chute de 28 points sur un an. Cette diminution est la contrepartie de l'entrée en vigueur du CPF Autonome. Au 2^e trimestre, 45 700 formations ont été financées à ce titre. La réussite de ce nouveau dispositif se fait en partie au détriment des aides individuelles à la formation (AIF). La part de celles-ci est divisée par trois sur un an. Elles passent de 38% à 13%.

Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses (+8 pts sur un an) et concentrent 38% de l'ensemble des entrées en formation. L'augmentation s'explique par l'arrivée du CPF Autonome dont les formations dispensées sont majoritairement certifiantes. La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences augmente (+3 pts sur un an). La modalité « autres objectifs » diminue quant à elle de 7 points.

Tableau 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

	2 ^e trimestre 2017	2 ^e trimestre 2018	2 ^e trimestre 2019	2 ^e trimestre 2020
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	17%	13%	13%	14%
AIF	23%	29%	38%	13%
POEI	5%	6%	3%	3%
AFPR	8%	9%	8%	6%
POEC	5%	6%	5%	3%
Conseil Régional	33%	30%	29%	21%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph, etc.)	9%	8%	4%	3%
CPF Autonome				37%
Par objectif de formation				
Certification	30%	29%	30%	38%
Professionnalisation	15%	14%	17%	14%
Pré-qualification	5%	4%	4%	3%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	13%	15%	11%	9%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	8%	8%	9%	8%
Mobilisation, aide au projet professionnel	7%	5%	4%	5%
Perfectionnement, élargissement des compétences	7%	9%	13%	16%
Formation à la création d'entreprise	6%	6%	5%	6%
Autres	9%	9%	8%	1%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue

En un an, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue de 10 heures [cf. tableau 2]. Cependant, la durée des formations AIF et AFC est en hausse : respectivement + 84 heures et +222 heures. La durée des formations financées par le CPF Autonome s'établit à 41 heures. Ces formations sont en grande majorité de courte durée. Les objectifs de perfectionnement, élargissement des compétences (-52 heures sur un an) et de pré-qualification (-137 heures) sont les plus concernées par la baisse des durées de formation. La part des CPF Autonome au sein de ces objectifs de formation est supérieure à 50%.

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	2 ^e trimestre 2017	2 ^e trimestre 2018	2 ^e trimestre 2019	2 ^e trimestre 2020
Ensemble	341	313	299	289
Par type de formation				
AFC	269	280	334	556
AIF	114	101	128	212
POEI	231	253	269	244
AFPR	242	257	260	265
POEC	305	341	343	315
Conseil Régional	594	553	517	609
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	388	386	458	482
CPF Autonome	-	-	-	41
Par objectif de formation				
Certification	460	442	416	415
Professionnalisation	329	253	202	269
Pré-qualification	424	399	380	243
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	238	255	263	258
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	234	233	251	198
Mobilisation, aide au projet professionnel	313	319	272	267
Perfectionnement, élargissement des compétences	193	168	222	166
Formation à la création entreprise	79	57	61	38

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Trois champs de formations concentrent plus d'un tiers des entrées en formations

Au 2^e trimestre, les dix premiers champs de formation concentrent 65% des entrées en formation [cf. tableau 3]. Plus précisément, cinq champs regroupent près de la moitié des entrées en formation : le transport (14%), le développement personnel et professionnel (12% ; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.) et les formations de direction d'entreprise, langues et manutention (7% chacune). La durée moyenne des formations commerciales est la plus élevée (570 heures) parmi ces 10. En revanche, les stages en direction d'entreprise (78 heures) et langue (85 heures) sont relativement courts. De plus, les formations Logiciel ont été multipliées par trois sur un an. Elles font leur apparition dans le classement alors qu'elles pesaient 1% des entrées depuis 3 ans.

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	2 ^e trimestre 2017		2 ^e trimestre 2018		2 ^e trimestre 2019		2 ^e trimestre 2020	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Transport	9%	349	10%	315	13%	329	14%	276
Développement personnel et professionnel	18%	234	16%	212	15%	199	12%	140
Manutention	8%	238	7%	250	9%	240	7%	123
Langues	4%	132	4%	131	6%	106	7%	85
Direction d'entreprise	4%	144	3%	127	3%	124	7%	78
Secrétariat Assistanat	5%	283	4%	211	5%	234	4%	196
Commerce	5%	444	5%	480	4%	413	4%	570
Défense prévention sécurité	3%	428	3%	455	4%	463	3%	477
Hotellerie restauration	4%	214	5%	174	5%	157	3%	116
Logiciel	1%	438	1%	445	1%	419	3%	499

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 2^e trimestre 2020 sont présentés ici.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Yohan Coder
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Encadré 1 : Les entrées en formation financées par le CPF

Au 2^e trimestre 2020, 45 700 formations ont été financées intégralement via l'application Mon compte formation. Sans ces formations, le nombre d'entrées formation aurait été de 78 400, soit une baisse de 59% sur un an. Cette forte baisse résulte de la forte baisse des entrées en formation sur les mois d'avril et de mai, période pendant laquelle le pays a été confiné du fait de la crise sanitaire, et d'un effet de substitution entre AIF et CPF autonome.

Les bénéficiaires d'une formation CPF Autonome sont plus qualifiés : 42% d'entre eux sont peu qualifiés contre 49% pour les autres formations. Ils sont aussi moins éloignés de l'emploi. En effet, 10% sont des demandeurs d'emploi de longue durée. Cette proportion est plus élevée de 7 points dans les formations traditionnelles (17%). Les hommes mobilisent davantage leur CPF que les femmes (61% sont des hommes contre 50% pour les autres formations). Les 26-49 ans recourent davantage à ce financement : 73% des bénéficiaires sont issus de cette classe d'âge (+12 pts par rapport aux formations hors CPF). Enfin, 43% des formations financées via la mobilisation du CPF sont certifiantes. Ce taux est plus élevé de 8 points par rapport aux autres formations (35%).

Encadré 2 : Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : depuis le premier trimestre 2020, il s'agit des formations financées par les demandeurs d'emploi via l'application Mon compte personnel de formation (CPF Autonome). S'ajoute à celles-ci les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site

statistiques.pole-emploi.org/formation

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

